

JAM Industries Ltd.

Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Table des matières

2. Introduction
3. Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
4. Politiques
5. Diligence raisonnable et évaluation et gestion des risques
6. Formation
8. Efficacité continue
9. Approbation du conseil d'administration et attestation

2. Introduction

JAM Industries Ltd. (ci-après dénommée JAM, nous, notre ou nos) est un distributeur mondial de premier plan qui dessert les marchés des instruments de musique, de l'audio professionnel, de la sonorisation et de l'éclairage, ainsi que de l'électronique grand public.

Ce rapport consolidé est présenté au nom de JAM et de ses filiales conformément à l'article 11 de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. L'obligation de déclaration s'applique à nous en raison de l'emplacement de notre siège social au Canada et de notre chiffre d'affaires consolidé.

Ce rapport présente les principaux éléments de notre programme de gestion des risques liés aux tiers, qui comprend notre approche des droits de la personne. Notre programme est en constante évolution, car nous nous efforçons de nous aligner sur les pratiques exemplaires du secteur et de renforcer nos efforts en matière d'approvisionnement responsable.

Pour plus de renseignements sur JAM, veuillez consulter le site <https://jamindustries.com/fr/>.

JAM reconnaît le risque permanent de violations des droits de la personne chez ses fournisseurs et autres acteurs de sa chaîne d'approvisionnement. Nous respectons les droits de la personne et nous opposons à toutes les formes d'esclavage moderne (y compris, mais sans s'y limiter, le travail forcé, le travail des enfants et la traite de personnes). Nous nous engageons à mettre en place des politiques et des procédures adéquates pour identifier et prévenir ces pratiques.

3. Structure, activités et chaîne d’approvisionnement

Structure et activités

JAM est une société canadienne fondée en 1972. Elle se compose de plusieurs filiales opérant en Amérique du Nord et est une filiale à 100 % de DCC Plc, une société du FTSE 100 basée en Irlande. Le siège social de l’entreprise est situé à Montréal, au Québec, avec des bureaux et des entrepôts supplémentaires d’un bout à l’autre du continent.

JAM opère en tant que distributeur sur trois segments de marché principaux : Instruments de musique, électronique grand public et audio professionnel, éclairage et son commercial. Dans l’ensemble de ces secteurs, JAM emploie environ 700 personnes. En raison de la nature et de la répartition géographique de nos activités, la majorité de notre main-d’œuvre est constituée de personnes qualifiées, basées localement et recrutées directement par notre équipe interne de ressources humaines. Moins de 5 % des employés sont embauchés par l’intermédiaire d’agences de recrutement tierces réputées avec lesquelles JAM entretient des relations contractuelles de longue date.

JAM ne fabrique pas de produits. La plupart des articles que nous distribuons portent la marque d’un tiers. Environ 8 % de notre offre totale de produits sont des produits de marque blanche, des produits de marque propre provenant de partenaires tiers sélectionnés et fabriqués par eux.

Chaîne d’approvisionnement

La chaîne d’approvisionnement de JAM est vaste et complexe, puisqu’elle implique environ 1 000 fournisseurs dans le monde. En tant que distributeur de produits finis, JAM n’a qu’une visibilité directe limitée sur les chaînes d’approvisionnement en amont de ses fournisseurs.

Une partie de nos produits provient de pays et de secteurs industriels connus pour présenter un risque plus élevé de travail forcé. Il s’agit notamment de régions et de catégories de produits identifiées dans les indices mondiaux de risque en matière de droits de la personne et de travail comme présentant une exposition élevée à des pratiques d’exploitation de la main-d’œuvre, telles que la Chine.

Bien que JAM n’ait pas de relations directes avec tous les niveaux de la chaîne d’approvisionnement, nous reconnaissons l’importance d’un approvisionnement responsable et nous nous engageons à accroître la transparence et la diligence raisonnable dans ce domaine difficile.

4. Politiques

Code de conduite

JAM s'engage à adopter des pratiques éthiques et équitables dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement, y compris la prévention de l'esclavage et de la traite des êtres humains. De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.dcc.ie/sustainability/business-conduct#:~:text=DCC%20has%20a%20detailed%20Anti,other%20form%20of%20corrupt%20practice.>

Politique des droits de la personne

JAM respecte les normes internationales en matière de droits de la personne et aborde des questions telles que le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que les conditions de travail dangereuses. Les risques liés aux droits de la personne sont évalués au moyen de notre cadre de gestion des risques liés aux tiers. De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.dcc.ie/sustainability/business-conduct#:~:text=DCC%20has%20a%20detailed%20Anti,other%20form%20of%20corrupt%20practice.>

Code de pratique des fournisseurs

JAM exige de ses fournisseurs qu'ils respectent des normes éthiques et juridiques, notamment en matière d'emploi et de droits de la personne. Les détails sont disponibles à l'adresse suivante : [Code de pratique des fournisseurs](#).

Dénonciation

Les salariés et les non-salariés sont encouragés et soutenus dans le signalement d'activités contraires à l'éthique ou illégales, y compris les violations des politiques et des droits de la personne. Les signalements peuvent être faits de manière anonyme, font l'objet d'une enquête et sont protégés par une politique stricte de non-représailles. Un service de rapports indépendants multilingues est également disponible en tout temps.

5. Diligence raisonnable et évaluation et gestion des risques

Pour évaluer et détecter efficacement les risques et les pratiques liés au travail forcé et au travail des enfants, JAM suit des normes de référence internationalement reconnues, notamment les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne. Cela garantit que l'approche de JAM est alignée sur les cadres des droits de la personne mondialement acceptés et témoigne d'un engagement fort en faveur de pratiques commerciales éthiques.

Les principales activités sont les suivantes :

Diligence continue dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

JAM effectue un suivi et une évaluation continus de sa chaîne d'approvisionnement directe afin d'identifier les risques liés au travail forcé et au travail des enfants.

Processus complet d'intégration des fournisseurs.

Pour gérer systématiquement les risques, y compris, mais sans s'y limiter, les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en particulier le travail forcé et le travail des enfants, JAM a mis au point une solide procédure d'intégration pour tous les nouveaux fournisseurs. Ce processus comprend :

- Évaluations des risques pour les fournisseurs : évaluer les fournisseurs sur la base de divers critères, notamment les pratiques de travail et la conformité.
- Évaluations des risques liés aux produits : analyser les profils de risque des produits afin d'identifier les zones vulnérables aux pratiques de travail contraires à l'éthique.
- L'audit d'usine basé sur le risque : Utiliser les résultats de l'évaluation pour établir des priorités et programmer des audits axés sur les usines présentant les risques les plus élevés.
- Cartographie de la chaîne d'approvisionnement : cartographie de la chaîne d'approvisionnement basée sur les risques afin d'identifier les fournisseurs de niveau 2 et 3 dans la mesure du possible.

Collaboration avec des fournisseurs tiers reconnus par l'industrie

JAM s'associe à des organisations spécialisées qui proposent des solutions de diligence raisonnable et des solutions avancées en matière de risque de travail forcé, telles que Kharon, Kroll et Descartes Visual Compliance.

Partenariats pour des audits sociaux, éthiques et transparents

En plus de la diligence raisonnable, JAM a fait appel à des entreprises soigneusement sélectionnées pour effectuer des audits physiques indépendants, en se concentrant sur les points suivants :

- Conformité sociale
- Pratiques de travail éthiques
- Transparence des opérations et des rapports

6. Formation

Notre cadre de formation en matière de conformité garantit que nos employés reçoivent une formation sur les risques liés à la conformité qui sont pertinents pour leurs rôles. Des formations en ligne et en face-à-face sont proposées en fonction du sujet traité. Les employés ont reçu une formation sur le Code de conduite et une formation spécifique sur l'esclavage moderne au cours de la période couverte par le présent rapport.

7. Efficacité continue

Nous continuerons à évaluer l'efficacité de nos actions au cours de la prochaine période de référence en suivant les progrès des contrôles existants et en prenant les mesures suivantes, entre autres, pour améliorer nos procédures afin de mieux faire face au risque d'esclavage moderne :

- continuer à dispenser de la formation individuelle appropriée à nos employés;
- évaluation et réévaluation continues des fournisseurs nouveaux et existants;
- continuer à explorer la diversification de la chaîne d'approvisionnement et augmenter l'approvisionnement auprès de pays et de régions présentant moins de risques associés.

8. Approbation et attestation du conseil d'administration

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de JAM Industries Ltd. le 11 juin 2025, avec des excuses sincères et respectueuses pour la soumission tardive.

Stuart Frenkel

Directeur général, JAM Industries Ltd.